

RÈGLEMENT CONCOURS FESTIVAL DU DRONE CHAMROUSSE



Article 1 :

L'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) Office de Tourisme de Chamrousse - 42 place de Belledonne - 3810 Chamrousse - France organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du mercredi 17 mars au dimanche 2 avril 2017.

Article 2 :

Le concours est réservé aux personnes physiques ayant suivi une formation de télépilote professionnel ou équivalent.

Article 3 :

Le non-respect du règlement entraînera l'élimination du participant. Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelle que forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Chamrousse se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs l'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse d'exclure tout participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. L'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 4 :

Pour y participer il suffit de remplir la fiche d'inscription et de fournir les documents demandés.

Article 5 :

Chaque participants ou binôme doit fournir une vidéo la plus originale (d'une durée maximale d'1 minute 30 secondes) faite sur la station de Chamrousse et la plus belle photo de la station de Chamrousse. Montage et retouches autorisés.

Article 6 :

La station de Chamrousse met à disposition 2 forfaits journée pour aller prendre les clichés nécessaires à la réalisation du concours.

Article 7 :

La vidéo devra être au format .mp4 et la photo au format .jpeg

Les vidéos réalisées lors du concours seront cédées à l'Office du Tourisme de Chamrousse dans le but de les utiliser pour la promotion de Chamrousse (sous toutes ces formes).

Articles 8 :

La vidéo et la photo sont à envoyer sur cette adresse mail : video.chamrousse@gmail.com / presse@chamrousse.com avant le 1er avril 2017.

Article 9 :

Le gagnant du concours sera choisi par un jury le dimanche 02 avril 2017.

Article 10 :

L'équipe gagnante remportera des forfaits Chamrousse Moutain park, de plus ils seront médiatisés et diffusés sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 11 :

L'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via la page Facebook de Chamrousse Officiel et chamrousse.com.

Notamment la responsabilité de L'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes de téléchargement ou d'acheminement du message privée, ou accès. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. L'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse ne saurait davantage être tenu responsable dans le cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur chamrousse.com ou à participer au jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

ARTICLE 12 :

Les données personnelles des participants collectées lors de la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par l'EPIC Office de Tourisme de Chamrousse, qui pourra être amené à les utiliser dans un but promotionnel notamment en envoyant des newsletters, des informations sur les produits etc., ce que le participant accepte expressément. En aucun cas les informations ne seront transmises à Facebook.

Il est également accepté par le/les participants gagnants que leurs données personnelles soient transmises à La Régie des Remontées Mécaniques pour la réalisation des forfaits. Cependant, conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite aux adresses indiquées ci-dessous ou par email directement en cliquant sur le lien de désinscription de la newsletter en bas de page de celle-ci.

Contact

Office de Tourisme de Chamrousse

42 place de Belledonne

38410 CHAMROUSSE

Franck LECOUTRE

Tel : 07 60 74 64 56

video.chamrousse@gmail.com

presse@chamrousse.com

